

aquitaine ● 3

bordeaux • bayonne •
pau • périgueux • agen •
mont de marsan

Compte rendu de l'instance de proximité Décembre 2022



Pour la direction : Delphine VIALANET (Directrice Régionale) , Audrey GUIDEZ (DRH).

Pour les élus : Sabrina CORRIERI, Hélène CHAWIN, Boris CHAGUE, Nicolas GUÉRIN, Karim JBALI et Alexis DUMOULIN.

Point 1 : Présentation du baromètre absentéisme

Pour le mois d'octobre, le taux moyen d'absentéisme en Aquitaine est de 8,18 %.

Pour le mois d'octobre, les chiffres de l'absentéisme en Aquitaine sont de 5 % chez les journalistes, et de 9 % chez les PTA.

L'absentéisme est toujours constitué en majeure partie par des absences de courte durée.

En un an, les absences de quatre à huit jours ont beaucoup augmenté, voire quasiment doublé, en passant de 23,48 % à 40,59 %.

En revanche, les absences de trois jours et moins sont en léger recul, et sont passées de 33,04 % à 21,96 %.

Entre 2021 et 2022, l'évolution annuelle de l'absentéisme en Aquitaine a légèrement baissé chez les journalistes, et a un peu augmenté chez les PTA.

Elle est passée de 8,2 % à 7,3 % pour les journalistes, et elle est passée de 7,4 % à 9,9 % chez les PTA.

Point 2 : Présentation de l'accord GPEPP (En présence de Pierre Mouchel)

GPEPP pour Gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels.

Cet accord a été signé en février 2022, et il est en cours pour trois ans, de 2022 à 2024.

Le but de cet accord est de mettre en adéquation l'évolution de l'entreprise, l'évolution des salariés, ainsi que les besoins en formations et les moyens nécessaires.

Concernant le parcours professionnel du salarié, l'idée est de pouvoir anticiper son parcours professionnel et clarifier autant que possible le cursus et son évolution professionnelle.

Pour cela, il y a des moments-clés que sont l'entretien annuel, mais aussi l'entretien professionnel.

Il est d'ailleurs important de noter que concernant l'entretien professionnel, il pourra être demandé à tout moment par le salarié, comme c'est écrit dans l'accord GPEPP en page 37 Titre 4 Développer et faire évoluer :

« Bien que la législation pose le principe d'un entretien tous les deux ans et afin de mieux prendre en compte l'expression des souhaits et des perspectives d'évolution professionnelle des salarié(e)s dans un contexte de transformation, l'Entreprise s'engage à ce que l'entretien professionnel puisse être réalisé à tout moment à la demande du (de la) salarié(e).

Par cette mesure, l'Entreprise entend donner la possibilité à chaque salarié(e) d'être acteur(trice) de son parcours professionnel et de pouvoir initier sa démarche à tout moment.

Sans attendre que le (la) salarié(e) ne se manifeste, l'Entreprise s'engage à mettre en place un entretien professionnel dans les cas suivants :

- *Salarié(e)s dont l'emploi est touché directement ou indirectement par des transformations, réorganisations, expérimentations,*
- *Salarié(e)s de retour de longue absence (maternité, adoption, congé parental éducation, longue maladie, soutien proche aidant, congé sabbatique, retour suite à mandat syndical et de représentation du personnel ...),*
- *Salarié(e)s relevant d'emplois reconnus en décroissance dans les espaces métiers (emplois dont les besoins sont décroissants). Cet entretien pourra être renouvelé à tout moment à la demande du (de la) salarié(e).*

Dans tous les cas, chaque salarié bénéficiera au minimum d'un entretien professionnel dans la période des 6 ans. »

Cet accord peut être une véritable aubaine en termes d'évolution de carrière et de parcours professionnel, il est donc très important de s'y intéresser, et de se l'approprier.



➤ [L'accord peut être consulté dans "monespace"](#)

La Directrice des Ressources Humaines nous a également indiqué qu'à partir de janvier 2023, des ateliers qui aborderont différents thèmes seront organisés régulièrement.

Voici quelques exemples :

- En janvier, la parentalité
- En mars, l'alternance
- En mai, la diversité
- En juin, la seconde partie de carrière, etc...

Point 3 : Organisation du travail

Page Culture :

Depuis septembre, une page culture de 7 minutes chaque mois est tournée en extérieur pour la locale de Bordeaux métropole sans moyens adéquats (dsng ou vptl). Les RP n'ont pas été informés de cette nouvelle organisation du travail, pourquoi ?

L'organisation du tournage de cette page Culture pose certains problèmes : Là où le JRI doit assurer la prise de vue du plateau interview de l'invité + journaliste sur 7 ou 8 minutes et ce, en direct. A une caméra, l'exercice est périlleux. Quelques JRI manipulent 2 caméras, certains refusent. Au National, beaucoup refusent de pratiquer ce genre d'exercice. Ce travail est par ailleurs celui dévolu aux OPV. Pourquoi ne sont-ils pas mobilisés sur ces émissions ?

Quel est le bilan aujourd'hui de cette organisation du travail ? Est-il prévu de poursuivre ainsi ?

Merci de prévoir la présence du rédacteur en chef pour ce point.

Voici la réponse du rédacteur en chef :

"La page culture de 7' hebdo est diffusée chaque vendredi soir sur la tranche de Bordeaux Métropole.

Les 2 rédactrices en charge de ce rendez-vous ont accepté avec enthousiasme l'idée d'investir cette tranche d'info qui est produite en plateau.

Pour donner un peu plus de chair à ce rendez-vous nous avons envie de « sortir » ponctuellement (1 fois par mois) de notre studio.

Nous n'avons, c'est vrai, pas les moyens techniques de mobiliser des équipes légères avec le DNSG. Nous sommes partis sur le principe de l'équipe 1 rédacteur + 1 Jri + 1 aviwest (configuration JT) pour la mise en place d'un duplex avec invité. Il ne s'agit pas d'une nouvelle organisation du travail.

Les rdv de septembre et octobre ont donné satisfaction à l'antenne, grâce à la bonne volonté et au professionnalisme des équipes. Mais la configuration du rdv de novembre n'a pas été satisfaisante. Lieu de tournage en intérieur, problématique de lumière, connexion 4G trop faible etc... Nous avons été battus.

J'ai pu débriefer sur ces difficultés avec les équipes concernées, rédactrices et JRI.

Nous sommes arrivés à la conclusion que, de nuit, en intérieur, ce dispo n'était pas viable.

Nous avons convenu que si nous souhaitons « sortir » cette tranche d'info en extérieur, nous solliciterions les moyens techniques bien en amont pour mettre en œuvre un dispositif avec Jri+ OPV / OPS. En espérant que ces moyens puissent nous être accordés. Si ce n'était pas le cas, nous resterions en studio.”

Les élus ont insisté sur le fait que lorsqu'un nouveau format est mis à l'antenne, et que celui-ci pourrait impacter l'organisation du travail, il est préférable d'échanger sur sa fabrication en amont, afin de ne pas mettre en péril sa fabrication, et ne pas prendre le risque de mettre en difficulté les salariés qui contribuent à son élaboration.

Cet échange pourra être également très utile pour définir quels sont les moyens (humains et techniques) les plus adaptés à ce nouveau produit.

Bilan de l'utilisation du "nouveau" DSNG en Aquitaine depuis sa mise en service :

La Direction a fourni aux élus la liste des dates et des événements pour lesquels le nouveau des DSNG a été utilisé :

En 2021

- 9/05 - rugby St jean d'Angély
- 10/05 - Emission spéciale Mémoire de l'esclavage
- 19/05 - hand Mérignac
- 13/06 - Pelote Pau
- 20/06 - Elections
- 27/06 - Elections
- 14/08 - Noa océan surf KO ap-midi
- 26/08 - Noa Rugby Pau/UBB
- 29/08 - Festival Angoulême
- 01 au 05/09 - Foot Limoges
- 13/09 - Match des légendes stade Chaban
- 3 et 4/12 Téléthon Orègue

En 2022

- 20/03 - Hand Ball Féminin Merignac/Metz
- 8/05 - Rugby Elite 1 féminine stade Ste Germaine Bordeaux
- 12/06 - Elections
- 19/06 - Elections
- 13-15-16-17/07 - Incendie
- 21-22-23/07 - Incendie
- 11-12-13-14/08 - Incendie
- 19/08-25/09 - maintenance Paris
- 19/10 Match Aviron Bayonnais/Variétés Club

Point RSCA :

Lors de l'IRP Aquitaine du 4 mai 2021, le sujet des RSCA était discuté.

Il a été précisé par notre directeur que « Si les GA passent en groupe 7, automatiquement les RSCA passeront en groupe 8. »

Nous y voilà, les Gestionnaires d'antenne (Groupe 6) se voient nommés coordinateurs de gestion d'antenne, (Groupe 7).

L'avenant des RSCA en groupe 8 est-il prévu?

Les GA se voient accorder une rétroactivité au 1er janvier 2022, les RSCA l'auront-ils aussi "automatiquement", pour reprendre les termes de notre directeur?

La direction a indiqué aux élus que des GA sont devenus des coordinateurs de gestion d'antenne. Concernant le changement de groupe des RSCA, c'est un sujet qui sera traité prochainement au niveau national.

Les élus ont été un peu surpris que ce sujet ne soit pas directement traité en Nouvelle Aquitaine, puisqu'il n'y a qu'en Nouvelle Aquitaine qu'il y a des RSCA, mais la direction a précisé qu'il y en avait également en Corse. La direction a également précisé que les changements de groupe se discutent au niveau national.

Point UCC :

La liste des UCC pouvant être pratiquées dans le réseau est la suivante : chargé de mise en lumière, conception de contenus multimédias, diffusion en continu, gestion d'antennes, gestion immobilière, infographie, mise en images Emission TV hors JT et mixage.

Quelles UCC ont été exercées en Aquitaine (pas en Nouvelle Aquitaine) en 2021 ? Combien d'UCC au forfait : type d'UCC, nombre de pratiquants, métiers concernés, salarié- e-s concerné-e-s ?

Et combien d'UCC à l'acte : type d'UCC, nombre de pratiquants, métiers concernés, salarié- e-s concerné-e-s, nombre d'actes ?

La direction a transmis aux élus les chiffres suivants:

➤ A l'acte:

Infographie : 2 personnes concernées, 17 actes

Mise en image : 6 personnes concernées, 41 actes

Mixage : 4 personnes concernées, 45 actes

Mise en lumière : 1 personnes concernées, 4 actes

Gestion d'antenne : 2 personnes concernées, 31 actes

➤ Au forfait :

Infographie : 8 personnes concernées.

Mise en image : 8 personnes concernées.

Mixage : 1 personne concernée.

Gestion immobilière : 1 personne concernée.

Les élus ont fait remarquer à la direction que les chiffres semblent présenter des incohérences. Cela pourrait peut-être être dû à l'intégration du forfait UCC au bout de trois ans.

Point 4 : Groupes de travail

Concernant la répartition des tâches au sein de la régie en partant du chef d'édition : procédure d'alerte, qui fait quoi...

Des ateliers vont être proposés à partir de janvier prochain.

Concernant la gestion « canicule »

Jérôme Bourdy et Estelle Mizon vont organiser une réunion dès le début de l'année prochaine.

Point 5: Point RH

Résultats du dernier COCA :

Poste de JRI à Bordeaux : Vincent Piffeteau prendra ses fonctions en janvier prochain.

Postes à pourvoir au prochain COCA :

Un poste de rédacteur en chef adjoint à Bordeaux.

Un poste de chef OPS à Bordeaux.



➤ Pour rappel, [les relevés de décisions des COCA sont publiés sur Monkiosque](#)

Point supplémentaire : Modification grille de rentrée 2023 et Visite du site de Bordeaux.

Modification grille de rentrée 2023

La Direction a annoncé aux élus qu'à la rentrée de 2023, certaines émissions vont être suspendues, d'autres maintenues, ainsi que la création d'une émission de rugby.

Le magazine sphère éco s'arrête en janvier, car, selon la direction, de nombreux thèmes abordés dans l'émission sont un peu trop proches de ceux traités dans d'autres émissions comme Dimanche en politique, ou Enquête de région par exemple.

Le magazine se réinventer est maintenu, et il traitera des questions d'environnement, de développement durable, et d'objectifs environnementaux.

Le magazine Contradas va être suspendu, il sera remplacé par Viure al Pais fabriqué par la région Occitanie, et dans lequel sera intégré des modules fabriqués par les équipes légères de Nouvelle Aquitaine.

Viure al Pais sera diffusé tous les 15 jours en alternance avec Txirrita.

Denis Salle travaillera également sur des dossiers en occitan indépendamment de Viure al Pais.

Le magazine Olatua est maintenu, mais il y en aura moins en hiver.

Les RP ont proposé que ce magazine soit orienté vers la montagne pendant la saison hivernale, car il y a également beaucoup de sujets à traiter en matière de sport de glisse en montagne à cette période.

Un magazine rugby va être créé en Nouvelle Aquitaine après les vacances de février (vers le 25 février).

Ce magazine hebdomadaire sera diffusé le samedi midi, et il aura une durée de 13 minutes.

L'idée de ce nouveau rendez-vous est de raconter l'ovalie en Nouvelle Aquitaine chaque samedi.

Les plateaux seront tournés avec les équipes légères de Nouvelle Aquitaine, et les reportages seront fabriqués par les BRI de Nouvelle Aquitaine.

Visite du site de Bordeaux

La secrétaire de l'instance et le responsable des moyens généraux ont effectué la visite du site de Bordeaux le 5 décembre dernier.

La secrétaire de l'instance a effectué une présentation de cette visite.

Différents matériels vont être installés, et des travaux vont être effectués :

- Installation de tête thermostatique bridables sur les radiateurs pour mieux réguler la température.
- Installation d'horloge sur les centrales de traitement d'air pour moins consommer.
- Boîtes de recyclage permettant de récupérer les mégots, ainsi que les capsules de café.
- Les douches et les toilettes du sous-sol du bâtiment D sont actuellement en rénovation.
- Le rez-de-chaussée du bâtiment D va être remis en état (peinture et déco).
- Au niveau de la rédaction, l'open space va être réorganisé en supprimant des bureaux inutilisés.

Les élus ont proposé que l'espace Noa soit laissé ouvert pour être un espace de convivialité et de confidentialité.

Une visite du bureau de Dax et Mont-de-Marsan est prévue le 9 janvier.

Prochaine réunion de l'instance le 11 janvier 2023

D'ici là, **n'hésitez pas à nous joindre pour plus de précisions et d'éventuelles questions.**

Vos élus FO de proximité : **Hervé Morin & Alexis Dumoulin**